

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240223DEC022

Objet: Maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 février 2024,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : Groupement DE PLUS BELLE/BETEG/CONSEIL ET PROGRAMMATION représenté par son mandataire DE PLUS BELLE SARL – 01120 MONTLUEL
- Dénomination du marché: Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire La Garenne
- Prix global et forfaitaire: 97 193 € H.T.
- Durée : 24 mois
- procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

^{er} collège : personnes ayant voix délibératives

2ème collège : personnes ayant voix consultatives

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☒ retient le classement des offres proposé

- 1 DE PLUS BELLE / BETEG / CONSEIL ET COORDINATION
- 2 STUDIO PYC / RHONECO / BERGERA
- 3 SCP ARCHITECTURE COUDEYRE / A2 INGENIERIE / PROJELEC / CARRE PLAN
- 4 TABULA RASA GROUP
- 5 AGENCE D'ARCHITECTURE PHILIPPE GUENOT / LMI
- 6 STUDIO 99 / ABC ECO / BEL
- 7 A2J CONCEPTS / SIRADEX / ZIBAT
- 8 ATELIER BnK / EFFEKT / ELEYS
- 9 L'ATELIER 127 / MG+
- 10 ONIRIK ARCHITECTES / STUDIS INGENIERIE / Cabinet DENIZOU / NCA
- 11 B27-AI
- 12 ARQ ARCHITECTURE / NEPSN
- 13 AP ARCHITECTURE / IPH INGENIERIE
- 14 IDONEIS
- 15 NAAO ARCHITECTURE / COGIFLUIDE / GPI
- 16 ATELIER PIKTURAL / DC21 / 2MO INGENIERIE
- 17 CLAUDE MARIANO / PHIDIAS CONCEPT / TEOLE INGENIERIE 3D
- 18 HORS LES MURS ARCHITECTURE / ECLISSE INGENIERIE / GLM INGENIERIE
- 19 ATELIER D'ARCHITECTURE MARIN FRERY / MATTE / SF FOURNIER
- 20 AND CO ARCHITECTES / CAMPANA ECONOMISTES / GLM / AGILE BATIMENT

et décide d'attribuer le marché à :

DE PLUS BELLE / BETEG / CONSEIL ET COORDINATION

Pour : Unanimité Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

Presidente : 

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 05/05/2015 à 10:00

ID : 069-216900290-20240226-20240223DEC022-AU

24 **S²LO** 

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 15 février 2024

Objet de la consultation :

**Maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire La
Garenne**

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1,
R.2123-1 1° du Code de la commande publique.